

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 23 |
| Présents | 15 |
| Votants | 16 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, UCHET Nathalie, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, BOURQUARD Olivier, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

**OBJET : PROROGATION DU BAIL A CONSTRUCTION D'ALPES ISERE HABITAT – BATIMENT PLACE DE LA MAIRIE
38 – 03/07/2025**

Madame Martine VENTURINI, maire, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 17 octobre 1986 le conseil municipal a habilité le maire de l'époque, à signer un bail à construction avec l'OPAC 38 sur le terrain support de l'immeuble place de la mairie.

L'OPAC 38, devenu Alpes Isère Habitat sollicite un report du terme de ce bail actuellement fixé en août 2043. En effet des travaux de réhabilitation doivent être engagés et seront financés par un prêt complémentaire.

De fait la fin du bail devrait être reportée par avenant à l'année 2055.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser madame le Maire à signer un avenant qui reportera à l'année 2055 la fin du bail à construction d'Alpes Isère Habitat sur le terrain support du bâtiment locatif de la place de la mairie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SEYSSEL



Martine VENTURINI
Maire

